

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Steve Bonin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3c97443532f6b1583735b1a4>

Date d'obtention : 2021-03-22 16:19:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer la victime pour compléter le questionnaire de la trousse. Confisquer son appareil électronique pour le remettre aux policiers et ce, sans fouiller le contenu pouvant se trouver dans l'appareil électronique.

Suivre la même démarche si jamais il y a des témoins.

Selon les réponses obtenues, rencontrer l'agresseur:

- S'il s'agit d'un geste impulsif: compléter le formulaire et confisquer son appareil électronique
 - S'il s'agit d'un acte malveillant: ne pas compléter le formulaire et confisquer son appareil électronique.
- Faire appel aux policiers pour la suite des choses.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'ordre des personnes à rencontrer (victime, témoins, agresseur)

Si la plainte vient d'un parent, le référer à la police.

Si la plainte vient d'un élève, suivre le protocole du projet sexto.

La démarche n'est pas la même s'il s'agit d'un geste compulsif versus un geste malveillant.

Si la victime, témoin ou l'agresseur est de mon école, suivre le protocole du projet sexto même si une personne impliquée dans les événements est majeure. Par contre, je n'entreprends aucune démarche auprès de cette dernière personne.

Lorsque j'ai à appliquer la méthode sexto, je suis toutes les démarches proposées même si je connais les antécédents.

En aucun temps, répondre aux questions des médias. Le référer au responsable des communications.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Toujours faire très attention à suivre le protocole de la méthode sexto pour ne pas nuire aux individus et aux démarches judiciaires qui pourraient s'en suivre.